

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance tenue le : 14 juin 2016

Point de décision

Point d'information

SUJET : RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2015-2016

PERSONNE RESPONSABLE : Geneviève Hotte, présidente

DIRECTION : Conseil d'administration

SECTEUR D'ACTIVITÉ :

DURÉE : 10 minutes

SOMMAIRE :

Les établissements ont l'obligation de produire un rapport annuel de gestion. Les éléments de contenu sont prescrits par la circulaire 2016-011 du MSSS. Ainsi, le rapport présente des résultats en lien avec les objectifs prévus à l'entente de gestion convenue avec le ministre. Ce document se veut une reddition de comptes accessible pour la population. Le MSSS souhaite une présentation uniforme du rapport pour tous les établissements afin d'assurer une cohésion avec le rapport annuel de gestion du MSSS.

Le rapport s'inscrit dans une perspective de gestion axée sur les résultats. Il a pour objectif de communiquer aux parlementaires et aux citoyens, dans un langage compréhensible et dans les délais opportuns, une information comparable et fiable sur les résultats au regard des engagements de l'entente de gestion et d'imputabilité.

Le rapport sera présenté lors de la séance publique d'information en septembre prochain.

OBJECTIF POURSUIVI :

Faire adopter le rapport annuel de gestion par le conseil d'administration.

IMPACT FINANCIER :

Aucun impact

PROJET DE RÉSOLUTION :

ATTENDU l'obligation pour tous les établissements de produire un rapport annuel de gestion et de le transmettre au MSSS avant le 30 juin 2016;

ATTENDU QUE la circulaire ministérielle indique que le conseil d'administration doit adopter le rapport annuel de gestion;

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'adopter le Rapport annuel de gestion 2015-2016 du CIUSSS du Nord-de-l'Île de Montréal.